

Port du masque obligatoire dans les « lieux publics clos »



La France avance masquée dans la lutte contre l'épidémie de coronavirus. Depuis ce lundi, le port du masque est effectivement obligatoire dans les « lieux publics clos ». Une mesure qui vient concrétiser une annonce faite par le président Emmanuel Macron le 14 juillet.

Il avait alors fixé au 1er août la mise en place du port du masque obligatoire. La date avait rapidement été avancée au lundi 20 juillet.

Depuis le 11 mai, date du déconfinement en France, le port du masque chirurgical ou « grand public » était déjà obligatoire dans les transports en commun. Il est désormais imposé à tout le monde dans les « **magasins de vente, centres commerciaux, administrations, banques et marchés couverts** », a détaillé dimanche la Direction générale de la Santé. Dès vendredi soir, la Fédération du commerce et de la distribution (FCD) avait annoncé que les masques seraient obligatoires dans les principales enseignes alimentaires : Auchan, Aldi, Carrefour, Colruyt, Cora, Groupe Casino, Intermarché, Leclerc, Lidl, Netto, Supermarché Match et Système U.

En cas de non-respect de cette règle sanitaire, une amende de **135 euros** sera imposée.

Ces établissements s'ajoutent à la liste des lieux où le port du masque était déjà prévu pour lutter contre le Covid-19:

- Les salles de réunion et de spectacle,
- Cinémas,
- Restaurants,
- Hôtels,
- Salles de jeux,
- Etablissements d'enseignement,
- Centre de vacances,
- Bibliothèques,
- Lieux de culte,
- Etablissements sportifs couverts,
- Musées,
- Gares
- Et aéroports.

Pour tous les établissements ne figurant pas sur la liste dressée par le gouvernement, le responsable pourra rendre le port du masque obligatoire.

Infos pratiques

[Rappel des gestes barrières](#)

Le virus ne circule pas tout seul, c'est l'homme, porteur du virus, qui circule.

Face aux infections respiratoires, des gestes simples permettent de préserver votre santé et celle de votre entourage en limitant la transmission du virus :

Lavez-vous les mains très régulièrement (avec de l'eau et du savon, ou du gel hydro-alcoolique)

Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir

Restez toujours à plus d'un mètre les uns des autres

Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le

Saluez sans vous serrer la main, arrêtez les embrassades

Évitez de vous toucher le visage en particulier le nez et la bouche

Portez un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée